

Comprendre, repérer et accompagner l'innovation sociale et territoriale

Guide pour renouveler son approche du développement local

Mylène Thou (Cap Rural) et Pascale Vincent (Ciedel), *Chronique sociale*, 2018.

Exemple des Centrales villageoises¹

| EXERCICE 3.8. Le projet est-il connu, reconnu, légitimé ? | | |
|--|--|---|
| 1. Le projet ou des éléments du projet sont-ils connus ? | <u>Oui</u> | Non |
| Si oui : | | |
| - lesquels ? | Chaque étape de la mise en place des centrales villageoises fait l'objet d'une information et d'une communication : site Internet, présence d'un stand à l'occasion d'évènements et réunions publiques pour informer des projets et inviter à y participer, comptes rendus mis en ligne expliquant les choix pris, articles dans la presse locale... | |
| - de qui (individus, collectifs, organisations et institutions)? | Les habitants, les futurs actionnaires, les élus, les entreprises, les partenaires institutionnels, EDF / Enedis. | |
| - qu'est-ce qui n'est pas encore connu ? De qui ? | Les projets ne sont pas connus de tous les habitants, des autres élus, des réseaux locaux. | |
| 2. Leur sens et logique d'usage sont-ils compris ? | <u>Oui</u> | <u>Non</u> |
| - De qui (individus, collectifs, organisations et institutions)? | Des élus, des entreprises, des habitants et des citoyens ayant participé aux temps de réunion et de présentation. Les partenaires. | De nouveaux élus ou groupes de citoyens intéressés, mais que par certaines dimensions de centrales villageoises |
| - Qu'est-ce qui n'est pas encore compris ? Par qui ? | | Ces nouveaux élus ou groupes de citoyens ne comprennent pour les uns l'intérêt d'associer les habitants, pour les autres de s'associer avec la collectivité locale. |

¹ Voir présentation des centrales villageoises dans l'exercice 1.5.

| 3. Ont-ils été testés/expérimentés ? | <u>Oui</u> | Non |
|--|--|---|
| - Si oui, par qui (individus, collectifs, organisations et institutions)? | Par les élus, les habitants, les entreprises qui ont participé à l'élaboration des projets (choix techniques, juridiques, financiers, repérage des toits, prises de parts, participation aux actions d'information...) jusqu'à la pose des panneaux, voire le lancement d'un second projet sur le territoire. Les animateurs de ces démarches (Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement, réseaux des Parcs naturels régionaux...). EDF et Enedis qui ont été sollicités. | |
| - Qu'est-ce qui n'a pas été expérimenté ? Par qui ? | | Toutes les communes et les habitants des territoires concernés n'ont pas forcément participé à ces projets. |
| 4. Le projet ou des éléments du projet ont-ils été présentés dans le cadre d'une instance de gouvernance ? | <u>Oui</u> | Non |
| Si oui : | | |
| - laquelle ? | Au démarrage constitution d'un groupe technique composé d'habitants-citoyens intéressés, puis de l'instance de gouvernance de la société locale (conseil de gestion...). | |
| - quels sont ses rôles et composition ? | Le premier a pour rôle de suivre et contribuer à l'émergence du projet. La seconde de gérer la centrale villageoise une fois créée. | |
| 5. L'utilité sociale du projet a-t-elle été validée ? | <u>Oui</u> | <u>Non</u> |
| Si oui : | | |
| - par qui ? | Par les habitants actionnaires, les élus locaux, les financeurs. | Par les habitants non familiers ou sensibles au sujet. |
| - comment ? | À chaque étape de construction du projet. | |